

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 6 juin. — On paraît croire généralement dans la Cité que le mode d'une intervention en Espagne est déjà adopté et qu'il sera très-efficace.

— Le conseil du cabinet qui était hier au grand complet est resté longtemps en délibération. (*Albion*)

— Le cabinet s'est réuni à 3 heures dans Downing-street. Tous les ministres étaient présents. (*Globe*.)

— On lit dans le *Globe* : Le bill de réforme des corporations, présenté par lord J. Russell, a été accueilli avec satisfaction par toute la fraction libérale de la chambre. Nous ne pouvons encore savoir exactement l'opposition que les torys se proposent de faire. Sir R. Peel a parlé en faveur du principe de la réforme municipale; mais dans la discussion des détails on s'attend à le voir ou du moins à voir son parti s'efforcer, de manière ou d'autre, de neutraliser ou de rendre imparfait ce bill. On a remarqué qu'il évitait avec soin d'entrer dans des détails.

Les torys s'opposent bien certainement avec violence à la démocratie de la franchise électorale et en même temps avec leurs idées conséquentes; ils ne manqueront pas de soutenir le droit du pauvre franc tenancier de dominer leurs supérieurs en richesses et en science.

On pensait que lord Stormont, qui siège sur le même banc que sir R. Peel, répondrait à lord J. Russell, mais son chef ayant adhéré aux principes de la réforme, lord Stormont s'est vu réduit au silence, malgré les copieuses notes qu'il avait écrites.

— Sir F. Roe chargé par le gouvernement en qualité de commissaire spécial de présider à l'enquête de Wolverhampton, en arrivant à sa destination, a décidé que l'enquête s'instruirait à huis clos et qu'en conséquence les organes de la presse publique seraient exclus. Sir F. Roe pressé par les rédacteurs des journaux de s'expliquer sur cette mesure, a répondu que son caractère était bien connu et qu'il prenait sur lui-même la responsabilité de sa décision. Les rédacteurs exclus sont ceux du *Times*, du *Herald*, du *Post* et de l'*Advertiser*. Ces rédacteurs ont protesté vainement. Cette affaire a produit une vive sensation à Wolverhampton. Le peuple, les autorités, les militaires sont également étonnés de la détermination prise par sir F. Roe. (*Times*.)

— Nous sommes très-heureux, dit le *Courier*, de compter maintenant sir Robert Peel dans nos rangs. Comme il juge la réforme des corporations nécessaire, nous ne doutons pas qu'il ne veuille coopérer avec lord John Russell pour rendre satisfaisants les résultats de cette mesure, et nous espérons que les deux partis agissant ensemble démontreront la force d'un peuple uni, pour demander la réforme de tous les abus. La conduite de sir Robert Peel qui a parlé hier soir en faveur du bill de réforme des corporations, donne l'espoir que le gouvernement et la législature marcheront à l'unisson avec le peuple réformateur.

Un incident d'une nature tout-à-fait extraordinaire a commencé la séance du 3 juin à la chambre des communes, M. Hume ayant demandé la parole pour signaler une atteinte aux privilèges de la chambre (*Breach of privilege*.)

L'honorable membre a raconté qu'hier, pendant la discussion soulevée par la motion de M. Grote, relativement à l'établissement du scrutin aux élections, lord Stanley, ayant prétendu que le vote au scrutin secret avait produit un très-mauvais effet aux États-Unis, lui (M. Hume) s'était penché à

l'oreille de son voisin, et lui avait dit, d'un ton très-bas, et uniquement en manière d'observation particulière: « Ce que vient d'avancer le noble lord n'est pas exact. »

Un autre membre, placé derrière lui, M. Charlton, ayant entendu cette observation, lui cria, d'un ton fort animé: « Taisez-vous, monsieur. » M. Hume lui répondit qu'il ne lui parlait pas. M. Charlton répliqua sur le même ton: « Voulez-vous bien vous taire, monsieur; si vous ne le faites pas, je saurai bien vous y forcer. (Rires et cris de écoutez.) Vous êtes un impertinent, ajouta M. Charlton, nous n'avons pas besoin de républicains ici. » (On rit de nouveau.) « C'est vous qui êtes un impertinent, répondit M. Hume. » Les choses en restèrent là pour le moment.

Mais M. Charlton ayant inséré dans les journaux du lendemain une lettre où il déclarait que M. Hume ne s'était pas conduit en homme d'honneur dans les explications qui lui avaient été demandées hors de la chambre, M. Hume se plaignait à la chambre de ce qu'une communication, même confidentielle, ne pût point y être faite sans provoquer un duel.

M. Charlton a déclaré qu'on lui couperait la main avant qu'il rétractât un mot de sa lettre, quoique M. Hume eût déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser son honorable collègue.

(Ce curieux débat s'agitait encore au départ du courrier.)

## FRANCE.

Paris, le 8 juin. — Le *Journal des Débats* publie un article dans lequel on lit le passage suivant:

« Nous croyons qu'il est difficile que la France ne coopère pas tôt ou tard au rétablissement de l'ordre dans les provinces septentrionales de l'Espagne: Nous croyons qu'il est difficile que la France de juillet laisse tomber sous les coups de don Carlos le gouvernement constitutionnel de Madrid. Nous croyons enfin que dans cette affaire on pourra beaucoup délibérer, beaucoup hésiter, mais qu'en définitive il faudra en venir à cette coopération que réclame l'Espagne. Nous croyons même que tous les retards ne seraient pas prudents et qu'ils pourraient avoir pour effet de rendre notre coopération plus pénible. Il vaut mieux en effet soutenir ceux qui chancelent que de les laisser tomber pour les relever ensuite. »

Dans cet article le *Journal des Débats* prend acte de l'opinion actuelle des feuilles de l'opposition sur la question de l'intervention et félicite le ministère de se trouver si miraculeusement d'accord avec elles pour repousser cette mesure. « Le gouvernement français, dit-il, ne semble pas décidé à faire l'intervention et aussi bien, pour s'y refuser, il peut s'appuyer sur la répugnance unanime que témoignent pour cette mesure les feuilles de l'opposition. Il serait possible, cependant qu'aussitôt son parti pris de ne point intervenir, les journaux de l'opposition l'accusent aussi vivement de ce qu'il ne la fait pas, qu'ils l'accusent aujourd'hui de ce qu'il leur semble vouloir la faire. »

Il y a tout lieu de croire que les journaux de l'opposition n'auront pas l'occasion de changer d'opinion sur l'intervention et qu'ils ne seront pas amenés, par leurs habitudes de contradiction, à vanter une mesure à laquelle le ministère aura renoncé, car il n'est pas vraisemblable que le ministère y renonce, il n'est pas vraisemblable que le ministère prenne une résolution qui pose en fait et en principe que, quoiqu'il arrive, l'intervention n'aura pas lieu. Une pareille résolution n'est pas et ne sera pas prise. La continuation de la révolte

dans les provinces du Nord de l'Espagne rendra tous les jours de plus en plus probable l'entrée d'une armée française dans la Péninsule.

» Si don Carlos paraissait avoir le moyen de tenter une entreprise sur Madrid, il n'y aurait pas d'hésitation même de la part de l'Angleterre. Si l'on ajourne aujourd'hui la grande mesure de l'intervention, c'est parce que la nécessité n'en paraît pas à tous suffisamment démontrée, c'est parce que le gouvernement espagnol lui-même a longtemps hésité avant d'en faire la demande, c'est que le cabinet de Madrid et le conseil de régence ne se sont décidés à cette demande qu'à une majorité très-douteuse et après de longues discussions.

» La France et l'Angleterre ont si peu renoncé en principe à l'intervention qu'en ce moment même des négociations fort actives ont lieu entre ces deux puissances, l'Espagne et le Portugal à Paris et à Londres. Ces négociations ne dureront pas sans doute aussi longtemps que celles qui ont précédé l'entrée d'une armée française en Belgique. On ne rédigera vraisemblablement pas autant de protocoles, mais il est nécessaire d'en rédiger au moins un.

» Dans tous les cas, comme nous n'avons pas attendu la signature ni la ratification du protocole définitif pour entrer une première fois en Belgique lorsque l'entreprise du roi de Hollande rendit notre intervention nécessaire, de même nous n'attendrions pas la conclusion des conférences diplomatiques pour franchir les Pyrénées, si le gouvernement constitutionnel de l'Espagne était sérieusement en danger. » (*Correspondance*.)

— Vendredi, à la fin de la séance de la chambre des députés, M. Dupin a donné lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M<sup>me</sup> Lionne, en faveur de son mari, ancien gérant de la *Tribune*. Elle sollicite M. le président en son nom et au nom de sa fille, son intervention pour faire ramener son mari à Ste-Pélagie.

La chambre, consultée sur la détermination à prendre dans cette circonstance, a adopté la proposition de M. Legrand, tendant à ce que la lettre de M<sup>me</sup> Lionne soit renvoyée comme pétition à M. le ministre de l'intérieur. M. Persil avait demandé que l'on passât à l'ordre du jour, attendu que la juridiction du président de la chambre cessait dès que la condamnation était exécutée, et que l'on n'avait fait qu'obéir à la loi. On avait allégué contre l'opinion de M. le garde-des-sceaux comme précédent, la décision prise à l'égard de M. Rouen, gérant du *National*, qui, sur l'ordre de M. le président de la chambre des pairs, avait été transféré dans une maison de santé.

— On mande d'Alexandrie, 7 avril:

« Depuis quelques jours, la peste va en diminuant d'une manière sensible et parmi les Arabes on ne compte pas maintenant au-delà de cent attaques par jour, dont beaucoup sont suivies de guérison. D'un autre côté, il y a malheureusement beaucoup plus d'accidens parmi les Francs et les Grecs; car malgré les précautions qu'ils prennent, ils sont toujours exposés, par la raison qu'il existe beaucoup plus de contact entre les Francs et les indigènes qu'en aucun autre pays de la Turquie. Il y a aussi dans le port plusieurs bâtiments attaqués, spécialement ceux qui chargent des cotons.

» Le nombre des morts à Alexandrie, jusqu'à ce jour seulement, s'élève à 17,000.

» Toute la flotte est partie pour la Sude. C'est à cette mesure qu'on doit la conservation des équipages. »

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 JUIN.

Il y a environ quinze jours ; le conseil des ministres a décidé le licenciement des dépôts de la garde civique ; ce licenciement doit avoir lieu à la fin du mois courant , et jusqu'ici les officiers qui font partie de ces dépôts n'ont pas encore été informés de cette décision. Le gouvernement aurait-il encore une fois assez peu d'égard pour ces officiers que de ne leur en donner connaissance que la veille même du licenciement, au lieu de les prévenir assez à temps pour qu'ils puissent au moins se procurer honnêtement un nouveau moyen d'existence ? Il nous semble que ces messieurs, qui ont été sous les armes pendant près de quatre ans, méritent d'être récompensés d'un autre manière pour les sacrifices qu'ils ont faits et les services qu'ils ont rendus, bien loin de se voir ainsi renvoyés brusquement, avec la seule perspective de se trouver le lendemain sans ressources, s'ils n'ont pas le bonheur d'avoir de la fortune.

— Un de nos agens de change M. Sergoyne est cependant parvenu hier à opérer sa liquidation qui était une des plus considérables après celle de M. Cleerens, l'agent de change, qui a disparu.

LIEGE, LE 10 JUIN.

Le correspondant du *Journal de La Haye* à Bruxelles, lui a fourni quelques renseignements curieux sous la date du 4 juin :

« Grande jubilation dans le camp républicain ! le fameux de Pötter, président occulte de l'utopie mécontente, a fait son entrée dans nos murs avant hier matin à cinq heures et demie, non pas en triomphe et traîné par des esclaves égarés, comme au mois de septembre 1830, mais en diligence et à ses frais, ainsi que pourra le faire gratuitement le plus simple citoyen de la future république, car nos hommes avancés, veulent le bonheur du peuple, du moins ils le disent, ils veulent que ce peuple auquel ils se dévouent jouissent de toutes les libertés, au meilleur marché possible. Sans doute qu'ils commenceront par octroyer à la masse souveraine l'indépendance locomotive, sans bourse délier.

« Dans la même voiture qui nous a ramené l'illustre citoyen, se trouvaient MM. d'Hoffschmidt, le pylade du baron d'Haart, et Fleussu, libéral modéré, tous deux membres de la chambre des représentans.

« Naturellement, la conversation politique a été souvent quittée et reprise.

« Le Washington bruxellois, s'est tenu sur la réserve, se bornant à dérouler le système qu'il eût suivi, si ses rêves de gloire se fussent réalisés, en d'autres termes si on lui avait décerné il y a quatre ans, la présidence à laquelle il s'est cru appelé, et qu'il ne désespère pas de conquérir dans un temps prochain.

« De Potter a joué serré avec ses interlocuteurs ; bien lui en a pris, car si par malheur il était sorti de sa poltronnerie ordinaire, et qu'il sût ce qui s'est passé, déjà il ne serait plus ici, l'objet d'adulation de son parti.

« Je vous annonçais il y a peu de temps que les chefs du parti révolutionnaire ourdissaient quelques trames, que nous ne tarderions pas à voir se développer. Le moment est arrivé : un comité directeur s'est organisé à Bruxelles. Des émissaires ont été envoyés dans les provinces, afin de stimuler le zèle des frères et amis, qui, au dire même des grands provocateurs ont paru faire peu de cas de la convocation individuelle, verbale ou écrite, adressée à chacun d'eux. On ne comptait pas au-delà de soixante personnes à la réunion de samedi, et encore de ce nombre faut-il retrancher ceux qui se sont bornés à un rôle tout-à-fait passif celui de simple auditeur.

« Dans la discussion qui s'est ouverte, les principes républicains ont été exposés sans détour ; il ne pouvait en être autrement d'après les opinions non déguisées de ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement. Pour la forme, il a été décidé que le pétitionnement à tour de bras serait mis en usage,

dans le but d'obtenir : l'élection par le peuple de tous les magistrats municipaux ; le redressement des griefs, (notez ceci) financiers ; l'annulation de la loi autorisant les 10 p. c. supplémentaires sur les contributions ; une plus juste répartition de l'impôt foncier, etc., etc.

« La correspondance donne de détails sur les catastrophes de la bourse.

« Pendant le mois de mai, les transactions avaient pris une extension inconcevable, les fluctuations des fonds espagnols promettaient d'immenses bénéfices aux fortes maisons ; aussi avaient-elles vendus à tous indistinctement.

« Avant-hier, après l'arrivée de la cote de Londres et de la correspondance, on s'est aperçu de l'absence de plusieurs faiseurs ; alors il a été décidé que la liquidation s'opérerait hier matin à 11 heures au Lloyd, et que, excepté deux ou trois maisons, les autres n'auraient de pièces que contre argent.

« Naguères les pièces étaient livrées en bourse contre mandats à domicile ou sur les banquiers. Ce changement a augmenté les embarras d'une énorme liquidation, car il s'agissait de plus de cinq cent millions de florins. Les opérations ont commencé à 11 heures précises ; on a été obligé de remettre ce qui présentait des complications.

« Parmi les défailles ou exécutés, on cite : L. Courtier, marron ; H. Juif, P. rédacteur principal de l'*Union* ; V. ancien commis de J. Palmaert, Vand..., et quelques autres moins connus. Beaucoup d'arrangemens particuliers ont été faits. Un agent de change, en perte de 500,000 francs au moins a été secouru par la Banque de Belgique. Ses différences non réglées s'élèvent à plus de 600,000 francs. Il y avait stupeur chez tous les intéressés.

« M. Ruchtenberg, fondé de pouvoirs de MM. Rotschild, est arrivé au Lloyd, suivi d'un commissionnaire portant sac de nuit, gonflé au dernier point, absolument comme celui que ferait un voyageur au long cours ; ce sac contenait des titres de créances sur tous les pays ; la sévérité de M. Ruchtenberg ne lui a pas permis de livrer le tout, mais il était placé. Delà on peut se faire l'idée des bénéfices réalisés par la maison ayant la puissance d'inonder de papiers les places qui lui portent de l'argent.

— On écrit de Gand, 8 juin :

« Un orage épouvantable a éclaté à Gand avant-hier, vers cinq heures de relevée. Une trombe d'eau, mêlée de grêle, a fondu sur la ville, et a causé des dégâts considérables. Nombre de jardins sont dévastés : on évalue à plus de 1000 francs le dommage causé chez la veuve L. Verschaffelt, rue des Baguettes. Des vitres ont été brisées en plusieurs endroits par les grêlons, qui avaient à peu près la grosseur d'un pouce, et qui auraient opéré encore plus de dégâts, si le choc n'en avait été amorti par la masse d'eau.

« Presque tous les égouts s'étant comblés par les sables, les eaux se sont écoulées de toutes parts dans les caves. Beaucoup de ces souterrains étant habités ici par des familles indigentes, on conçoit que ces malheureuses familles ont eu considérablement à souffrir de l'orage. Une infinité de marchandises ont été avariées.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette d'Etat de Prusse* :

« On donne pour certain que la France interviendra à main armée en Espagne. Cependant on n'ajoute pas entièrement foi à cette nouvelle, parce qu'on compte beaucoup sur les sentimens pacifiques de Louis-Philippe. On connaît son peu de disposition à avoir recours à une démarche extrême qui, entreprise avec peu d'énergie et sans l'emploi de moyens considérables, pourrait compromettre la gloire des armes françaises et pourrait mettre en question la paix européenne. Le quadruple traité ne justifierait pas une semblable démarche, puis-que la question d'une intervention française ne peut pas être prise en délibération lors que tous les moyens indiqués dans le traité afin de maintenir le statut royal auront été épuisés. Si, comme chacun le sait déjà, cette position commence, on sait aussi qu'on ne fait pas une nouvelle convention en un jour, et nous sommes portés à croire,

vu l'impopularité qu'aurait en Angleterre une intervention française en Espagne, que le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne ne laissera pas passer l'occasion de montrer à ses rivales que les passions que font naître les partis ne le font point agir, et il voudra donner la preuve palpable du respect qu'il a pour l'opinion publique en Angleterre, en refusant son consentement à une semblable intervention.

— On écrit de St. Remy, le 7 juin : « M. le notaire Pierson, de Chimay, âgé à peine de trente ans, vient de succomber à la suite d'une chute de cheval qu'il fit hier, vers les trois heures de l'après midi. »

— *Carlsruhe*, 2 juin. — On déplore ici les scènes orageuses qui ont eu lieu hier dans la chambre, et qui ne peuvent que rendre les passions plus exigeantes. La question du système de douanes prussien en souffre beaucoup, au grand détriment de beaucoup d'intérêts, et maintenant que les esprits s'échauffent, on voit pleuvoir des pétitions à la chambre, contre le système, et ce qu'il a de plus remarquable, c'est qu'elles viennent de Mulheim, de Lorrach et autres, qui y a six mois demandaient eux-mêmes l'accession. (*G. d'Augsbourg*.)

— Les journaux de Stuttgart annoncent que l'ex-lieutenant Koserith, condamné à mort pour conspiration a été transporté par la police à Brême, où il a été remis à un capitaine qui va mettre à la voile pour Baltimore. Arrivé à sa destination il recevra les 50 Louis d'or que le roi de Wurtemberg lui a accordés. Son voyage est payé à part ; forcé de quitter son nom, il s'appelle dès à présent Louis Erbe.

— On a admis, puis contesté, l'existence d'énormes serpens de mer. Cependant, il y a un si grand nombre de témoignages de *viru* qu'il nous semble impossible de nier désormais l'existence de ces monstrueux animaux. Plusieurs journaux américains rapportent que le capitaine Shibles du brick *Manheyam*, allant de la Nouvelle-Orléans à Boston, a vu, à la hauteur du cap Race, un grand serpent marin de la longueur de 200 à 251 pieds, dont la tête avait la grosseur d'une bouée. Quand ce monstre levait la tête hors de l'eau on entendait un bruissement semblable à l'ébullition d'une machine à vapeur. Les équipages des deux autres navires ont également vu à la même hauteur ce monstrueux animal.

— On écrit de Naples, le 23 mai :

« Depuis quelques jours un grand bruit se faisait entendre dans l'intérieur du Vésuve : il n'a cessé qu'hier. La masse énorme de matières volcaniques provenant des éruptions successives qui ont eu lieu les 25 mars et 1<sup>er</sup> avril, s'était amoncelée autour du nouveau cratère. Dans la journée du 21, cette masse s'est écroulée avec un horrible fracas dans l'intérieur du goufre de feu. Une épaisse fumée s'est aussitôt élevée sous la forme d'une colonne qui paraissait, comme dans les bouleversemens précédens, monter jusqu'aux cieux. Cependant elle ne put garder long-temps cette position perpendiculaire. Un vent violent la chassa dans la direction de l'ouest, et deux heures après, elle n'était plus visible mais pendant toute la soirée et toute la nuit, le Vésuve exhala une odeur de soufre insupportable, qui se répandit fort loin dans le pays. »

— Un événement assez singulier est arrivé au camp de Castiau, dans la nuit du trente au 31 mai :

« Un jeune soldat en faction près des écuries du camp aperçoit quelque chose qui se meut et s'avance vers lui, soudain, après trois cris de qui vive, il s'élançait la bayonnette en avant, porte des coups de droite et de gauche, et dans son exaltation ne s'aperçoit pas qu'il avait à faire à toute autre chose que des ennemis ; enfin las de carnage il s'arrête, et tout ayant disparu, se remet en faction.

« Le lendemain matin, deux chevaux étaient égorgés à quelques pas de là et un troisième blessé. »

— Le *Journal de Louvain* annonce la création immédiate d'un hôpital contenant cinq cents lits et dans lequel les malades de l'arrondissement de Louvain seront admis.

— On écrit d'Anvers, 8 juin :

La correspondance qui nous a été rapportée par le bateau à vapeur nous apprend qu'il s'est formé à Londres, le 6, une société avec un capital d'un million de livres sterling, destiné à acheter, au-dessous de 40, toutes les obligations cortès à Arroun qui, à ce prix, paraîtront au marché anglais. Les plus fortes maisons de Londres appartiennent à cette association.

Le cabinet britannique a décidé, dit-on, samedi 6 courant, qu'un corps d'armée fort de dix mille hommes formé au moyen d'enrôlemens volontaires, et dont le commandement sera confié à des officiers anglais en disponibilité, sera envoyé en Espagne à titre d'intervention et cela aussitôt que l'armée se pourra. (Indépendant.)

**ELECTIONS. LIÈGE.**

**Liège — Sénat.** — Les opérations ont commencé comme nous l'avons dit hier, par l'élection des deux sénateurs. MM. de Méan et de Potesta, sénateurs sortants, ont été réélus. Le nombre des votans était de 990. Le premier a obtenu 897 suffrages et le second 872.

**Chambre des représentans.** — A deux heures de relevée, le scrutin a été ouvert pour l'élection des quatre députés. 1409 votans y ont pris part. Les suffrages se sont répartis de la manière suivante :  
MM. Raikem procureur général, 838 voix.  
de Behr, président de la chambre à la cour supérieure, 813  
Ernst, ministre de la justice, 777  
Keppenne, avoué, 759

En conséquence, ces messieurs, tous les quatre candidats des Amis de l'Ordre et de la Constitution ont été élus.

Voici les suffrages obtenus par les candidats de l'Union libérale :

MM. Delfosse, conseiller de régence, 682 voix.  
Tielemans, conseiller à la cour de Bruxelles, 557  
Devillers-Pitteurs, 519  
Bertho, propriétaire, 507

**VERVIERS.** — **Sénat.** On lit ce qui suit dans le journal de cette ville :

Au moment de mettre sous presse les élections continuent pour le choix des deux représentans. L'élection d'un sénateur est terminée : elle a eu pour résultat la nomination de M. Raimond Bioley qui, sur 1027 électeurs présens, a réuni 646 voix en sa faveur. (A demain d'autres détails.)

**Chambre des représentans.** — Nous apprenons à l'instant que MM. Lardinois et Demonceau ont été élus députés à une très-forte majorité.

**HUY.** — **Chambre des représentans.** Ont été élus MM. David, de Stavelot, et Heptia.

**WAREMME.** — **Sénat.** Nombre des votans, 255. Les suffrages se sont ainsi répartis :

MM. le comte de Looz a obtenu, 193 voix.  
Le comte d'Oultremont, 46  
Eloy de Burdinne, 5  
Boux, Nicolas-Joseph, propriétaire à Waremmé, 11  
Bulletin nuls, 5

En conséquence M. de Looz d'Avin, a été nommé sénateur. On sait que M. de Loë avait renoncé à toute candidature.

**Chambre des représentans.** — Le nombre des votans était de 267. Les suffrages se sont ainsi répartis :  
MM. Eloy Burdinne a obtenu, 152 voix.  
Fleussu, Stanislas, 113  
Boux, Gisbert Balthasar, propriétaire, à Bleret, 2  
En conséquence M. Eloy Burdinne a été élu.

**LIMBOURG.** — **HASSELT.** — **Chambre des représentans.** Ont été réélus : MM. de Theux, Pollenus et Raymaekers. (M. le général Nypels a échoué.)

**TONGRES.** — **Chambre des représentans.** Ont été réélus : MM. Simons, de Renesse et Schaetzen.

Nous avons dit que les chances de succès se partageaient ici entre MM. Raikem, de Behr, Delfosse, Ernst et Keppenne, et en effet ce sont ces candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. M. Delfosse n'a point été élu; mais c'était celui des candidats de l'Union libérale qui avait le plus de chances et l'on peut voir dans le tableau ci-dessus qu'il l'a emporté de 125, 163 et 175 voix sur MM. Tielemans, de Villers et Bertho.

Le succès de M. Ernst est le résultat des efforts des Amis de l'Ordre et de la Constitution, réunis à ceux du ministère. Nous ne sommes pas de ceux qui parlent légèrement du pouvoir. Eh bien, nous le disons, sans crainte d'être démentis par les personnes de bonne foi qui se sont occupées d'élections : Le gouvernement s'est livré à des efforts inouïs pour faire réussir M. Ernst. — Nous avons toujours entendu jusqu'ici les têtes de partis, du côté de la majorité, se plaindre de l'inaction du ministère dans les élections, certes pour cette fois on a fait droit à leur grief, et ils auraient bien mauvaise grâce de se plaindre encore.

C'est un fait également incontestable qu'on a présenté l'élection de M. Ernst, comme devant décider de l'existence du ministère tout entier (assertion dépourvue de vérité) et qu'ainsi le pays allait être replongé dans tous les embarras résultant d'un changement de ministère. Bon nombre d'électeurs sont en position de s'avouer à eux-mêmes qu'ils ont voté sous l'empire de cette idée, et que leur suffrage n'est point un hommage rendu à la virginité politique dont se vantait autrefois M. le ministre de la justice.

**ACADÉMIE ROYALE DE BRUXELLES.**

**Séance du 6 juin.** — M. le ministre de l'intérieur informe l'académie que le roi, par arrêté du 20 du mois dernier, approuve l'élection faite de M. le professeur Crahay, en qualité de membre ordinaire de la classe des sciences.

M. le ministre annonce aussi à l'Académie que regardant la culture de la garance comme avantageuse à la Belgique et ne voulant négliger aucun moyen de l'améliorer et de la répandre, il proposera au roi d'ajouter un prix de 500 fr. à la médaille proposée par l'académie pour la solution de la 8<sup>e</sup> question de son programme.

Le secrétaire lit un extrait d'une lettre qu'il a reçue de Lisbonne, et qui contient plusieurs positions géographiques du Portugal qui lui sont communiquées par M. l'astronome Ph. Zagallo.

Le museum d'histoire naturelle de Paris annonce à l'académie la réception des derniers volumes de ses mémoires et lui fait parvenir en même temps les volumes publiés jusqu'à ce jour de la nouvelle série de ses *Annales*. Il est fait hommage d'un grand nombre d'autres ouvrages parmi lesquels on distingue les dernières publications de la société royale de Londres et trois mémoires astronomiques de sir J. F. W. Herschel.

Le secrétaire annonce que l'auteur du mémoire couronné dans la dernière séance de l'Académie, sur l'épuisement des eaux au moyen de l'air, et dont le billet cacheté, portant l'épigramme *et adhuc sub judice lis est*, se trouvait égaré, est à M. J. A. J. Devaux, ingénieur faisant les fonctions d'ingénieur en chef des mines de la troisième division, à Liège.

L'académie avait décerné aussi une mention honorable au mémoire sur l'état de la poésie flamande, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du 14<sup>e</sup> siècle. Le secrétaire annonce qu'il a reçu une lettre de M. F. Labeye, de Maestricht, professeur au collège de Tirlemont, qui l'autorise à faire l'ouverture du billet cacheté qui accompagnait ce travail dont il est l'auteur.

M. Voizot, auteur du mémoire d'analyse qui n'a pu être admis au concours, parce que les différentes parties de cet écrit n'avaient point été envoyées à l'époque indiquée par le programme, fait hommage à l'académie d'un exemplaire imprimé de son travail.

Le secrétaire annonce qu'il vient de recevoir un mémoire en réponse à la septième question sur les chemins vicinaux, proposé pour le concours de 1836.

M. Van Mons écrit à l'académie; au sujet du mémoire de Mertens, relatif à la théorie électrochimique de l'affinité, une lettre qui sera imprimée dans le prochain bulletin qui est sous presse.

M. Goetmaekers, horloger à Tournai, écrit qu'il lui serait agréable d'obtenir la solution d'une série de questions dont il adresse le catalogue à l'académie.

Le secrétaire présente de la part de M. H. Galeotti, une notice sur la wavellite de Bihain, minéral à peu près inconnu en Belgique jusqu'à ce jour.

M. Morren fait part des *Observations sur la flore du Japon*, dont il a commencé la publication à Paris conjointement avec M. J. Decaisne, naturaliste belge, employé au muséum du jardin du roi à Paris.

M. Quetelet donne communication d'une lettre de M. Chasles, relativement à des propositions nouvelles sur les surfaces du second degré.

M. de Gerlache communique des extraits d'un ouvrage intitulé : *Suite des chroniques par Li Muisis*, qui a été acquis récemment et déposé à la bibliothèque de Bourgogne.

M. Cornelissen présente, au nom de M. L. Roelandt, architecte de la ville de Gand, quelques gravures au trait ou lithographies de diverses constructions qu'il a exécutées tant à Gand qu'à Anvers et Alost. A cet hommage est jointe une copie de l'inscription latine, où sont consignés tous les détails historiques sur l'origine de la société d'horticulture et de botanique de Gand, et sur le but qu'on s'est proposé par la construction de son magnifique monument.

M. Cantraine adresse à l'Académie un mémoire sur le *serranus finca*, qui appartient aux parages de la Sicile.

M. le professeur Bekker fait, au nom de la commission chargée d'examiner le mémoire de M. Roulez sur la mythe de Dédale, un rapport favorable qui sera inséré dans le bulletin.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de ses commissaires, décide que la *Notice historique sur la ville et le port d'Ostende*, par M. Belpaire, sera imprimée dans le recueil de ses mémoires.

M. le baron de Keiffenberg lit une notice sur le catalogue de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de St-Amand. Il montre ensuite un dessin d'un médaillon d'argent qui se trouve dans le cabinet de M. Meynaerts de Louvain. Cette pièce qu'il croit inédite, représente, selon l'empereur d'orient Justin sur son trône et imposant les mains à Chilperic.

L'académie nomme ensuite comme membres dans la classe des lettres, sauf l'approbation royale, MM. Desmet et Willems, présentés à la séance précédente.

La prochaine séance est fixée au samedi, 4 juillet.

**VILLE DE LIÈGE.**

Les charretiers, qui auraient à déposer des décombres provenant de démolitions etc., sont prévenus qu'ils peuvent les transporter au commencement du Pré Maliva à la Boverie dans une partie creuse dudit Pré.  
A l'hôtel-de-ville, le 8 juin 1835.

**AVIS.** — Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance des habitans que l'école gratuite de filles et l'école gardienne du quartier de l'est, au local du sieur Barbe, Outre-Meuse, s'ouvriront le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

D'après les réglemens des écoles de St. Pierre, l'admission des élèves appartient à notre collège; mais l'institutrice, en chef peut les admettre provisoirement.

C'est donc à cette dernière que les parens peuvent s'adresser rue St. Etienne, n<sup>o</sup> 632.

Pour l'école primaire on n'admet que les filles indigentes de la ville âgées de six à douze ans, et munies d'un certificat de médecin, constatant qu'elles ont été vaccinées et qu'elles ne sont atteintes d'aucune maladie ou infirmité contagieuse.

Pour l'école gardienne, on n'admet que les enfans de 2 à 6 ans appartenant à des parens indigens de Liège vaccinés et non atteints d'une maladie ou infirmité contagieuse. L'indigence sera constatée par un certificat du commissaire de police.

Liège, le 8 juin 1835.  
Le président du collège, SCRONX.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Séance publique du conseil de régence vendredi prochain à 5 heures du soir.

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 8 juin.**

*Naisances* : 6 garçons, 5 filles.

*Décès* : 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 5 femmes, savoir : Jean Joseph Dupont, âgé de 44 ans, journalier, rue Grande Béche, veuf de Marie Marguerite Sinal. — Jacques Halbart, âgé de 34 ans, menuisier, sur les Foulons, célibataire. — Catherine Françoise Josephine Bassompierre, âgée de 67 ans, négociante, Chaussée des Prez, veuve en 2<sup>e</sup> noces de Charles Denis Bourdin. — Agnès Dehaas, âgée de 33 ans, domestique, devant les Carmes. — Marie Catherine Henrard, âgée de 27 ans, journalière, rue Votem. — Marie Catherine Henriette Balaes, âgée de 24 ans, brodeuse, faubourg Vivegnis. — Anne Marie Devrin, âgée de 20 ans, domestique, faubourg d'Amerœur.

Du 9. — *Naisances* : 5 garçons, 3 filles.

*Décès* : 2 filles.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)**

Demain jeudi 11 juin, HARMONIE de 6 à 8 1/2 heures suivie d'un BAL.

Les sociétaires sont prévenus que ne distribuant pas de cartes de dames, il est indispensable qu'ils se munissent de la leur. L'entrée du local sera défendue aux bonnes et enfants. 73g

**LE SIEUR HOTTEGINDRE,**

**MARCHAND DE CHEVAUX, DE HANOVRE.**

A l'honneur de prévenir les AMATEURS qu'il lui arrivera un CONVOI de 40 CHEVAUX de selle de cabriolet et de voiture, tous très-distingués, Haut d'Angleterre, à Liège : ils seront visibles du 9 au 15 juin 1835. 724

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 4<sup>e</sup> de ce mois, il a été VENDU

1<sup>o</sup> Une belle MAISON de commerce, bâtie à neuf, sise à Liège, place Saint Lambert, faisant le coin de la rue sous la Petite-Tour, occupée par M. Yates, au prix annuel de 1800 francs en sus des réparations de toute espèce, moyennant la somme de 23 mille francs;

Et une pièce de prairie plantée de peupliers, formant un îlot appelé l'île Monon, située à la boverie près le nouveau Pont de la contenance de 43 perches 59 aunes moyennant trois mille cent francs.

Et qu'on peut surenchérir d'un vingtième, chacun de ces lots en faisant la déclaration dans la 15<sup>e</sup> de la vente.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART. 690

La commission des hospices civils de Liège, cherche à PLACER une somme de 60,000 à 80,000 FRANCS soit en constitution de rente soit en achat de rentes en argent ou en nature, bien constituées. S'adresser au notaire DUMONT, au bureau de la recette desdits hospices, rue Féronstrée. 622

A VENDRE pour en jouir de suite et avec facilité de paiement, une MAISON, propre à tout commerce, située à Liège, rue Hocheporte, n<sup>o</sup> 96

S'adresser au notaire KEPPENE, rue St. Hubert, n<sup>o</sup> 591.

A LOUER, rue Agimont, n<sup>o</sup> 524, pour le 24 juin prochain, PLUSIEURS BEAUX QUARTIERS. S'adresser rue Saint-Denis, n<sup>o</sup> 645. 634

Le 22 JUIN courant, à 11 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON cotée 504, rue Table de Pierre, à portée de l'hôtel du gouvernement.

S'adresser au dit notaire, dépositaire des titres. 734

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Une BELLE et SPACIEUSE MAISON, sise rue porte Saint-Léonard, n<sup>o</sup> 621, ayant un très grand jardin et terrain propre à bâtir, cour, écurie et issue au pied des Walles pour une porte cochère.

2<sup>o</sup> Trois maisons contigues, situées rue devant St. Thomas et de la Chaîne, cotées 280, 281 et 282.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 557

**A VENDRE**

**A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.**

CINQ BELLES PAPETERIES en activité, avec vastes bâtiments, maison de maître, maisons d'ouvriers, magasins, écuries, remises, le tout situé dans la province de Namur, à proximité de la Meuse et sur routes et chemins faciles. — Chutes d'eau abondante, d'une élévation de 15, 18 et 22 pieds, moulin à farine à trois jeux de meules en activité et situé auprès desdites papeteries qui en outre sont entourées de beaux jardins, prairies, excellents bois, bosquets, terres labourables, ensemble d'une contenance de 25 BONNIERS environ. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 390

**ADJUDICATION**

**3<sup>e</sup> ET DERNIÈRE PUBLICATION.**

On fait savoir que le MERCREDI 17 JUIN 1835, dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère du notaire BERTRAND, et par devant le juge de paix du quartier de l'Onest de la ville de Liège, en son bureau rue Mont St Martin, à la VENTE définitive et sans remise d'une belle et grande MAISON n<sup>o</sup> 760, avec porche, porte cochère, cour, écurie et jardin, jouissant d'une très belle vue, située à Liège, faubourg Hocheporte. La mise à prix avait été fixée à 11,000 francs y compris toutes charges. Aujourd'hui elle sera adjugée en dessous de cette mise à prix.

S'adresser, pour voir cette maison, au n<sup>o</sup> 753, faubourg susdit et pour connaître les conditions audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire. 722

**VENTE DÉFINITIVE D'IMMEUBLES.**

L'on fait savoir que par suite de la faculté stipulée par les conditions du procès-verbal d'adjudication préparatoire d'immeubles passé à la requête de Madame Ramoux née Defooz devant GUENAIR, notaire à Hermalle sous Huy, le 19 MAI 1835, le 3<sup>e</sup> lot et les suivants inclus le 12<sup>e</sup> ont été surenchérés dans la 15<sup>e</sup> suivante et qu'en conséquence il sera procédé, le MERCREDI 17 JUIN 1835, à 10 heures du matin, devant le même notaire, chez Dessart à la Mallieue, à leur réexposition en hausses publiques auxquelles toutes personnes solvables seront admises à concourir.

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> lots n'ayant pas été surenchérés, restent adjugés aux derniers offrants respectifs, sauf l'effet de la réexposition en masse si ladite dame s'y détermine et le droit d'infirmité qu'elle s'est réservé pendant 2 heures après la fin des expositions.

**PROVINCE DE LIEGE.**

**TRAVAUX D'ENTRETIENS A EXÉCUTER A LA ROUTE**

**DE HUY VERS NAMUR.**

*Avis.* — LUNDI 15 JUIN 1835, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à la RÉADJUDICATION PAR SOUMISSION et aux enchères DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS EXTRAORDINAIRES ET D'ENTRETIENS à exécuter sur la route de 2<sup>e</sup> classe, n<sup>o</sup> 13, section de Huy, à la limite de la province de Namur pendant trois années jusqu'au 30 avril 1838.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il y sera procédé, à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef et de MM. les commissaires de districts

Liège, le 1<sup>er</sup> juin 1835.

**Construction d'un PONT sur la VESDRE, à Chaudfontaine.**

LUNDI 15 JUIN 1835, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la construction d'un pont sur la Vesdre vis-à-vis de l'hôtel des bains à Chaudfontaine.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il y sera procédé, à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires.

Liège, le 6 juin 1835.

**TRAVERSE DE LA VILLE DE HUY.**

*AVIS.* — Le 15 juin 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire à la traverse dans la ville de Huy, pour trois années.

On peut prendre connaissance du devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef.

**ROUTE DE HUY A TIRLEMONT.**

**4<sup>e</sup> PARTIE A CONSTRUIRE.**

*AVIS.* — LUNDI, 15 JUIN 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à la réadjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction de la partie de la route de Huy à Tirlemont divisée en trois lots.

Ces trois lots seront ensuite réunis s'il y a lieu, pour en faire l'objet d'une seule adjudication.

On peut prendre connaissance du devis d'après lequel il y sera procédé, à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Huy.

**CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DU DIEREN-PATAR A JEMEPPE.**

*AVIS.* — Lundi 15 juin 1835, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à faire pour la construction d'une route du Diéren-Patar à Jemeppe.

On peut prendre connaissance du devis, d'après lequel il y sera procédé à l'hôtel du gouvernement à Liège dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Liège.

**Construction par voie de concession de péages d'une route entre Aubel et le hameau de la Minerie.**

*AVIS.* — En vertu de l'arrêté royal en date du 30 avril dernier, il sera procédé, mercredi 24 juin 1835, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique, par voie de soumission, de la CON-CÉSSION d'une ROUTE EMPIÉRÉE avec péages entre Aubel et le hameau de la Minerie, destinée à faire partie de la communication de Battice à Aubel.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de perception du droit de barrières, que l'on demande à titre d'indemnité et dont le maximum est fixé à quatre vingt dix ans.

Le cahier des charges, clauses et conditions d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, au bureau de M. l'ingénieur en chef de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel.

**DICTIONNAIRE**

**USUEL ET PORTATIF**

**DE LA LANGUE FRANÇAISE,**

Contenant d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 francs 25 centimes, pris au Bureau du Politique.

**COMMERCE.**

*Fonds anglais du 6 juin.* — Cons., 94 1/8 0/10. belge, 99 1/2 Holl. 55 1/4. Port. 86 0/10. Esp. cortés, 00 0/10. différ., 00 0.

*Bourse de Paris, du 8 juin.* — Rentes, 5 0/10, 106 90 fin cour., 106 90. — Rentes, 3 p. c., 76 95, fin cour., 77 05 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 95 00, fin cour., 95 00. — Emprunt Guebhard, 45 5/8, fin cour., 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 38 1/4, fin cour., 00 00, Trois p. c., 26 1/4, fin cour., 00; différée, 15 3/4. — Cortés, 34 0/10. — Portugais, 00 0/10. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/10, fin cour., 100 0/10. — Empr. romain, 98 3/4, fin cour., 98 1/4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 115 0/10 — Coupons cortés, 15 1/2.

**Bourse d'Anvers du 9 juin.**

Changes.	à courts jours.		
	à deux mois	à 3 mois	
Amsterdam	112 0/10 perte		
Londres	12 08 3/4	12 02 1/2	
Paris	47 5/16	47 0/100	P 46 7/8 P
Francfort.	35 15/16	35 13/16	35 11/16
Hambourg.	35 3/16	35 1/4	34 15/16

Escompte 0 0/10.

*Effets publics Belgique.* — Dette active, 104 0. — Idem différée, 44 0/10 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 99 P. 0/100 0/10. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/2 et 98 1/4 000 00. — Espagne. Guebhard, 45 0 0/10. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/10 P. Idem. perp Amsterdam, 42 41 1/4 1/2 A. — Idem diff., 17 16 3/8 1/2 A.

**Cours après la Bourse.**

Amsterdam du 8. (Société des effets publics.) — Dette active 55 5/8; — Perpétuelles Amsterdam 42; — Dito 3 0/10 sans affaires. — Différées, 16 1/2 N; — Cortés, 32; — Coupons 18.

Berlin du 3. — Lots prussiens 63 1/4; — Perpétuelles 41.

**Arrivages au port d'Anvers, du 9 juin.**

Le brick mecklenb. Cart, c. Pethers, ven. de Riga, chargé de chenevis.  
La galéasse mecklenb. Rudolf, cap. Groth, ven. de Riga, ch. de chenevis.  
La galéasse mecklenb. Atalante, c. Konow, ven. de Riga, ch. de chenevis.

*Bourse de Bruxelles, du 9 juin.* — Belgique. Dette active 55 0/10 0. Emprunt de 48 mill., 100 P 0/10. — Actions de la société générale (5) 850 0/10 P. Société de comm. de cette ville, 117 0/10 P. Banque de Belgique (5) 117 0/10 0. Hollande. Dette active, 55 1/4 P. — Espagne. Guebhard, 44 1/2 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 0/10. Id. Amsterdam 5 p. 0/10, 42 0/10 P. — Idem Paris 3 p. 0/10, 000 0/10 0. Cortés à Londres, 31 1/2 P. Dette différée, 16 1/2 P.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.